

DE DEPOT D'ACTES DE SOCIETE

[illegible]

Ch. Griffiths  
Burr

**"DISMAT DE LA ROULIERE"**  
**Société Anonyme au capital de 250 000 F**  
**Siège social : CHAURAY - Route de Paris**  
**R.C.S. de NIORT N° 310 801 170 (77 B 45)**

-----  
**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**  
**DU 30 JUIN 2001**

-----  
**EXTRAIT**

**TRIBUNAL DE COMMERCE**  
**DE NIORT**

**01 AOUT 2001**

**GREFFE**

L'AN DEUX MILLE UN,  
LE TRENTE JUIN à NEUF heures,  
Au siège social à CHAURAY.

Les actionnaires de la société anonyme **"DISMAT DE LA ROULIERE"** au capital de 250 000 Francs, se sont réunis sur la convocation faite par le Conseil d'Administration par voie d'avis individuel adressé sous pli recommandé, ledit avis contenant les date, heure, lieu et ordre du jour de l'assemblée.

Monsieur BOISSEAU Georges Alexis, Commissaire aux comptes de la société, convoqué par lettre recommandée postée le \_\_\_\_\_ avec demande d'avis de réception, est présent.

Est également présent :

-

Au fur et à mesure de leur entrée dans la salle de réunion, les actionnaires ont signé la feuille de présence à l'assemblée.

Celle-ci compose son bureau :

- Monsieur Guy CHEBROU de la ROULIERE préside la séance en sa qualité de Président du Conseil d'Administration ;
- M \_\_\_\_\_  
et M \_\_\_\_\_  
acceptant ces fonctions sont désignés scrutateurs ;
- M \_\_\_\_\_  
est appelé à remplir les fonctions de secrétaire.

Le bureau étant ainsi constitué sans opposition, ses membres signent et certifient véritable la feuille de présence à l'assemblée, laquelle établit que la majorité des actionnaires sont présents ou représentés.

.../

Monsieur le Président indique alors que le quorum du quart du capital est atteint et, qu'en conséquence, l'assemblée peut valablement délibérer, en la forme ordinaire, sur les questions à l'ordre du jour qu'il appelle :

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapports du Commissaire aux Comptes,
- Présentation, examen, approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2000 et quitus de gestion aux administrateurs pour l'exercice,
- Affectation des résultats,
- Approbation des opérations visées au rapport spécial du Commissaire aux Comptes,
- Fixation des jetons de présence,
- Renouvellement du mandat du Commissaire aux Comptes Titulaire,
- Nomination d'un Commissaire aux Comptes Suppléant.

Monsieur le Président dépose ensuite sur le bureau de l'assemblée :

- les statuts de la société,
- la liste des actionnaires,
- la liste des administrateurs en exercice,
- la copie des avis de convocation et les récépissés postaux,
- la feuille de présence à l'assemblée et les pouvoirs,
- l'état des rémunérations certifié exact par le Commissaire aux Comptes et prévu par l'article 168 de la Loi du 24 Juillet 1966,
- le rapport du Conseil d'Administration comprenant la présentation des comptes de la société et les résultats financiers de la société,
- les rapports du Commissaire aux Comptes,
- le texte des résolutions proposées.

Monsieur le Président fait observer que la présente Assemblée a été convoquée conformément aux prescriptions des articles 123 et suivants du Décret du 23 Mars 1967 sur les Sociétés Commerciales et déclare que les documents et renseignements visés aux articles 133 et 135 dudit Décret ont été adressés aux actionnaires ou tenus à leur disposition au siège social, depuis la convocation de l'Assemblée, ainsi que la liste des actionnaires. L'assemblée lui donne acte de sa déclaration, comme aussi décharge au Conseil de la régularité de la convocation.

Monsieur le Président donne lecture du rapport de gestion. Il passe ensuite la parole à Monsieur BOISSEAU Georges Alexis, pour la lecture de ses rapports.

Ces lectures entendues, Monsieur le Président déclare la discussion ouverte. Un échange de vues s'établit tant sur la marche des affaires sociales que sur les comptes du dernier exercice. Après qu'il ait été répondu aux questions posées et personne ne demandant plus la parole, Monsieur le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

.....

#### **SEPTIEME RESOLUTION**

Le mandat de Monsieur BOISSEAU Georges Alexis, Commissaire aux Comptes titulaire étant arrivé à expiration, l'Assemblée Générale décide de le renouveler pour une nouvelle période de six exercices, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice clos en 2006.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

### **HUITIEME RESOLUTION**

Le mandat de Commissaire aux Comptes suppléant étant vacant, l'Assemblée Générale décide de nommer :

- SA BOISSEAU ET ASSOCIES « Le Victoria 76 » 82, Boulevard d'Angleterre – BP 409 – 85010 LA ROCHE SUR YON CEDEX

Commissaire aux Comptes suppléant, en remplacement de Monsieur BOISSEAU Georges Alexis, Commissaire aux Comptes suppléant devenu titulaire en raison de la démission en date du 31 décembre 2000 de Monsieur RAGUET Gilles de ses fonctions de Commissaire aux Comptes titulaire

pour une période de six exercices, soit jusqu'à l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2006.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

.....

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membre du bureau.

**LE PRESIDENT**

**LES SCRUTATEURS**

**LE SECRETAIRE**

*Pour copie certifiée conforme*  
